



François ALFONSI
Député européen

Strasbourg, le 18/12/2019

À Monsieur Davide Sassoli,
Président du Parlement Européen

Objet : Communication du Parlement auprès des groupes de visiteurs

Monsieur le Président,

J'ai eu l'occasion d'accompagner un groupe de visiteurs au Parlement Européen le 09 décembre 2019, et j'ai relevé une présentation par vos services de la composition du Parlement européen tout à fait choquante.

En effet un schéma représente la composition du Parlement et son éclatement dans les différents groupes et les non-inscrits. Alors que le total des députés qui siègent effectivement est de 748 membres, le graphique affirme que le Parlement en compte 751 conformément au TFUE. Il faut faire l'addition de tête des chiffres annoncés groupe par groupe et des non-inscrits pour constater l'anomalie, ce qui, de facto, revient à dissimuler que trois de nos collègues sont empêchés de siéger alors qu'ils ont été valablement élus par leurs concitoyens au sein de l'État espagnol.

Je vous demande donc de faire modifier cette présentation et que nos visiteurs soient informés que trois de nos collègues sont empêchés de siéger. Je considère que cette décision que vous avez prise à la demande de l'État espagnol est injustifiée, comme cela ressort des conclusions de l'avocat général auprès de la Cour de Justice de l'Union Européenne. À tout le moins, elle doit être assumée, et non dissimulée et occultée dans des documents officiels émanant de votre administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

François Alfonsi
Député européen